

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE396

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 15

A l'alinéa 53, après le mot :

« autorisation »,

insérer les mots :

« mentionnée à l'article L. 331-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.